

Si l'on examine la question dans un sens plus particulier, on me dira immédiatement qu'en donnant à la motion son sens strict et étroit, j'ometts que la Fédération ne peut rien du point de vue législatif au sujet de son commerce international, qu'elle n'a pas encore d'union douanière. C'est vrai: La Fédération n'a pas encore d'union douanière, même si tout semble indiquer qu'elle s'achemine vers une telle union. En tout cas, une commission étudie actuellement cette question. Selon les meilleurs renseignements que je puis obtenir, cette commission présentera son rapport d'ici quelques semaines ou quelques mois, bien plus tôt que l'on s'attendait quand elle a été instituée.

Certains diront qu'en donnant à la motion son sens étroit je ne puis parler de la liberté des échanges entre le Canada et les Antilles, parce que les questions relatives au change étranger ne relèvent pas d'elles. Je sais cela. Je n'ignore pas que le Royaume-Uni conserve le contrôle du change étranger dans la région, mais je prétends, en toute déférence, que cela ne nous fait qu'une raison de plus de débattre la question et de l'étudier, plutôt que d'écarter cet examen.

Les chiffres sur le commerce sont assez intéressants. Le ministre du Commerce a parlé de la place importante que tient le commerce avec cette région, et je n'ai pas l'intention de m'étendre trop là-dessus, mais il est intéressant de noter qu'en 1936 nos exportations aux îles antillaises qui font partie de la Fédération se sont élevées à \$8,629,000, et que nos importations ont atteint le chiffre de \$13,305,000. Or, en 1957, le commerce avait augmenté de telle sorte que nos exportations de denrées à cette région atteignaient \$40,276,000, tandis que nos importations s'établissaient à \$58,430,000. Il est vrai qu'un échange de numéraire ou une balance des paiements comportent d'autres éléments dont par exemple la grande affluence de touristes canadiens dans la région et la présence d'étudiants antillais dans nos universités canadiennes.

Les chiffres cités font voir l'importance du commerce avec cette région. Mais l'énumération des produits en cause en souligne l'importance pour le Canada. Nos principaux produits d'importation, que je range par ordre de valeur en dollars, sont le sucre, la bauxite et l'aluminium, le pétrole, la mélasse, le rhum, le cacao, le café, les épices et les agrumes. Nous exportons de la farine de blé, du poisson, des textiles et des produits ouvrés, de la viande, du tabac, des sciages, des véhicules automobiles, du lait, des engrais alimentaires mélangés, des chaussures, des pommes de terre et une foule de produits finis.

[M. McIlraith.]

On voit par la nature des produits échangés que cette région est, j'ose dire, complémentaire de la nôtre, c'est-à-dire que les produits qu'elle exporte sont complémentaires de ceux que nous avons à y exporter, du moins autant que ceux de toute autre région du monde. Je ne vois pas de meilleur exemple de pays ayant à échanger des denrées qui soient plus complémentaires l'un de l'autre que la Fédération des Antilles et le Canada.

C'est facile à comprendre si l'on tient compte de la différence de climat. Il s'agit de toute une région qui doit nous inspirer un vif intérêt et cela pour de nombreuses raisons, entre autres, parce que depuis près de 200 ans nous sommes ensemble associés à l'empire britannique, qu'on appelle aujourd'hui le Commonwealth, quels qu'aient été d'ailleurs les anciens termes employés selon la région dont on voulait parler. Il s'agit d'une association historique qui remonte à 2 siècles et couvre une grande partie de notre histoire.

La production de ce pays et la nôtre sont naturellement complémentaires. Il y a aussi cette nouvelle ambition qu'ils ont en commun avec nous et qui est de se rendre graduellement maîtres de leurs destinées politiques, comme la fédération l'a indiqué cette année. Quiconque se soucie de la liberté politique au Canada et respecte à ce propos les enseignements de notre histoire doit aussi éprouver un sentiment de joie à l'idée que les Antilles sont maintenant unies en une fédération, quelque peut différente de la nôtre, mais qui n'en est pas moins un jalon distinctif dans la voie de leur expansion et de leur évolution.

Je veux maintenant parler du commerce. Il est intéressant de constater que dans cette région de superficie relativement faible, mais que je considère de grande importance, nous avons à l'heure actuelle deux délégués commerciaux, l'un à la Jamaïque, l'autre à la Trinité. Il est également intéressant de noter que nous avons jugé bon d'organiser deux foires commerciales de conception plutôt nouvelle qui auront lieu dans ces deux endroits de la fédération. Ces foires commerciales de 1959 ouvrent des horizons. A ma connaissance, elles fraient des voies plutôt nouvelles pour le Canada, étant organisées grâce à la collaboration des entreprises canadiennes et du gouvernement. A mon avis, le ministre le reconnaîtra.

J'ai parlé du commerce. Je suis au courant des difficultés habituelles en ce domaine, mais quelques-uns de ses aspects pourraient et devraient être exposés avec profit à la Chambre. Un des avis que je vais formuler vise à accroître sensiblement notre activité dans ce secteur, en dépit des difficultés. On